

Notes relatives aux tableaux financiers

Comparaison des prévisions actuelles pour 1978-79 avec celles du budget du 10 avril 1978 (tableaux 1 et 2)

Les prévisions actuelles de recettes budgétaires pour 1978-79, \$35,200 millions, sont de \$800 millions inférieures à celles du budget du 10 avril 1978. De ce montant, environ \$435 millions correspondent à l'effet prévu des mesures prises depuis le budget d'avril. La diminution de 3 p. cent de la taxe sur les ventes des fabricants devrait réduire les recettes pour 1978-79 de \$280 millions, les autres changements prévus dans le budget entraînant une baisse de \$30 millions. La réduction de la taxe d'accise sur l'essence entrée en vigueur le 25 août 1978, l'effet du report de la hausse du prix du pétrole prévue pour le 1^{er} janvier 1979 sur les recettes provenant du prélèvement à l'exportation du pétrole, et les mesures fiscales de mai 1978 à l'égard des petites entreprises se traduiront, selon les estimations, par un manque à gagner de \$125 millions pour 1978-79. (Les changements fiscaux annoncés le 24 août 1978 au sujet des prestations relatives aux enfants devraient avoir un effet net négligeable ou nul sur les recettes en 1978-79.)

Le reste de la variation des recettes prévues, soit environ \$365 millions, reflète des changements d'hypothèses économiques et les révisions entraînées par l'analyse des statistiques de perception fiscale pour l'année 1977-78, qui est devenue disponible après avril, de même que l'analyse des révisions de la série économique des comptes nationaux publiée en juin par Statistique Canada.

Les principaux changements entraînés par ces facteurs ont été une révision en baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui découle surtout de l'analyse des données définitives pour 1977-78, et une révision en hausse du produit des droits de douane par suite de la majoration de la valeur prévue des importations. Les recettes non fiscales ont été révisées en hausse par suite des taux d'intérêt un peu plus élevés sur les dépôts du gouvernement et du fait que ces derniers sont plus élevés qu'on le prévoyait initialement.

Le plafond des dépenses du gouvernement est établi en fonction du «total des dépenses», qui correspond à la somme des «dépenses budgétaires» et des «prêts, avances et apports en capital». Comme l'ont annoncé le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor le 8 septembre 1978, le total des dépenses pour 1978-79 a été ramené de \$48,450 millions, prévu en avril, à \$48,300 millions. Cependant, dans le cadre de ce total, les dépenses budgétaires ont été majorées de \$400 millions par rapport à avril, tandis que les prêts, avances et apports en capital étaient réduits de \$550 millions. Le total des dépenses comprend des réserves pour des révisions au coût estimatif des programmes statutaires et pour les budgets supplémentaires. Au début de l'année financière, la répartition exacte de ces réserves entre les dépenses budgétaires et non budgétaires—prêts, avances et apports en capital—n'est pas absolument certaine. En outre, il apparaît maintenant que les besoins de prêts, notamment les prêts nets à la SCHL, seront moins élevés qu'on le prévoyait initialement. Un certain nombre de facteurs, notamment l'alourdissement du service de la dette publique causé par des emprunts à